et sur l'écoute, sa capacité à orienter le travail des élèves et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif.

c) Mise en situation artistique d'une durée maximum de 45 mn

La mise en situation artistique permet d'évaluer le candidat, selon les cas, sur sa connaissance des styles et des langages, sa maîtrise des techniques instrumentales ou vocales, ses qualités d'interprétation, d'improvisation, son choix de répertoire et ses connaissances théoriques.

Durée : 45 minutes maximum, incluant l'échange avec le candidat. Une heure maximum en cas de mise en situation professionnelle associant une mise en situation pédagogique et une mise en situation artistique.

Annexes de l'arrêté du 29 juillet 2016 (NOR: MCCD1619960A) relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au *JO* du 25 août 2016).

Annexe 1 : Référentiel métier Diplôme d'État de professeur de musique

I - Contexte du métier

1. Définition

Le professeur de musique diplômé d'État est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas, il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il peut être associé à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue. Par ailleurs, il peut exercer des activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels : interprète, compositeur, arrangeur, directeur d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant lors de stages ou d'ateliers, concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation à la musique, acteur au sein de structures de diffusion et de création.

Le professeur de musique diplômé d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine); il peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariats avec des structures d'autres domaines.

2. Types de structures concernées par le métier

Le professeur de musique diplômé d'État enseigne principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

3. Emplois concernés et leur définition

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le professeur de musique diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion...).

3.1. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du diplôme d'État peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

Le professeur détenteur du diplôme d'État exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par l'État.

L'organisation du travail est rythmée par le calendrier scolaire. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignant.

L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

3.2. Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le professeur titulaire du diplôme d'État relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public, quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Dans le cadre d'une structure associative, il est recruté par le président du conseil d'administration.

II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

I - Enseigner

1 - Être engagé dans une pratique musicale

- A Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales
- B Développer sa culture musicale et professionnelle

2 - Mettre en œuvre un projet pédagogique

- A Construire et organiser sa réflexion pédagogique
- B Accueillir, observer, mesurer les besoins, les

attentes et les capacités des élèves

- C Mener des séances d'apprentissage
- D Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante
- E Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

II - Être acteur du projet d'établissement

1 - Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

- A Participer à la réalisation du projet de l'établissement
- B Travailler en équipe
- C Communiquer

2 - Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

- A Développer les relations avec des publics diversifiés
- B Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline Formation Musicale

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline direction d'ensembles vocaux

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline direction d'ensembles instrumentaux

Modalités d'évaluation:

EC ou ET = évaluation continue (assurée par l'établissement de formation) ou évaluation terminale (faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures).

Les modalités d'évaluation continue et terminale sont les suivantes :

- Épreuves pratiques : mise en situation pédagogique, mise en situation artistique, éventuellement suivies d'un entretien, réalisation de projet ;
- Épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse, lecture à vue, dossier, mémoire (éventuellement suivis d'un entretien) ;
- Épreuve orale : entretien.

N.B:

- 1. Les critères d'évaluation peuvent correspondre à plusieurs compétences.
- 2. La numérotation des points n'induit aucune hiérarchie.
- 3. Des compétences, connaissances et attitudes propres à certaines disciplines sont définies en fin de référentiel. Ces éléments seront à prendre en compte lors de l'élaboration des épreuves spécifiques pour chaque discipline, en terme de nature des épreuves et de pondération.

RÉFÉRENTIE	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	E CERTIFICATION	NC
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
I - ENSEIGNER				
Activité 1: Etre en	Activité 1 : Etre engagé dans une pratique musicale			
A. Pratiquer une	- Maîtriser et entretenir une pratique musicale	- Maîtriser une pratique musicale	EC et/on ET	- Qualité et intérêt de
ou plusieurs disciplines musicales	Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale	- Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale	Mise en situation artistique et	l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistione
	- Soutenir ses choix artistiques	- Opérer des choix musicaux et les justifier	présentation de la prestation	- Diversité et représentativité
	- Porter un regard critique sur sa pratique	Sur les plans techniques et patrimoniaux		du répertoire
	- Développer des expériences artistiques tant	artistique		- Cohérence entre le répertoire présenté et le
	individuelles que collectives	- Aborder de nouveaux répertoires		niveau d'interprétation
	- Aborder de nouveaux répertoires			- Qualité et précision de l'expression écrite et orale
B. Développer	- Posséder les connaissances culturelles et	- Avoir des connaissances dans les domaines	EC et/on ET	- Richesse et diversité des
sa culture	artistiques liées à son domaine	de la lutherie, de l'organologie, des	Entretien.	acquisitions personnelles,
musicale et	- Nommer, définir et interroger les éléments	nouvelles technologies, etc., en relation avec	épreuve écrite	des références et des
proressioniene	constitutifs de la musique (vocabulaire,	sa prauque arnsuque	(commentaire	lessources documentaires
	terminologie, langage, culture), et en		d'écoute,	- Connaissances de base de
	particulier ceux de la culture liée à sa		analyse)	champs esthétiques et de
	discipline			domaines arustiques aurres
	- Se tenir informé de l'actualité musicale et	- Être informé de l'actualité musicale et		due les siens
	artistique	artistique		- Mise en perspective des
	- S'exprimer sur le contexte historique, social,	- S'exprimer sur le contexte historique, social,		acquisitions personnelles
	économique, anthropologique, de sa pratique	économique, anthropologique, de sa pratique		et des ressources dans sa pratique
	- S'inscrire dans le monde contemporain en s'annuyant sur des références historiques	- S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuvant sur des références historiques		- Identification précise et
				mise en perspective des
	- Etre sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	 Etre sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales 		références historiques et esthétiques

Activité 2 : Mettre	Activité 2 : Mettre en œuvre un projet pédagogique			
A. Construire	- Concevoir la formation des élèves de l'éveil	- Connaître les textes en vigueur portant	EC et/on ET	- Connaissance et
et organiser	au troisième cycle amateur	sur l'orientation et l'organisation de	Épreuve écrite	appropriation des textes
sa réflexion pédagogique	- Participer, en lien avec un professeur d'enseignement artistique, à la formation des élèves de cycle spécialisé ou CEPI	l'enseignement artistique initial - Rédiger son projet d'enseignement	Mise en situation pédagogique avec	portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial en vionenr
	 Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations 	 Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audio) à partir de ces éléments en 	présentation écrite et orale du déroulé de	- Formulation écrite et orale précise et étayée des axes et objectifs du projet
	- Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline	les adaptant aux différents niveaux, profils et âges	la prestation	d'enseignement - Justesse du regard et de l'analyse de la situation pédagogique (diagnostic et mise en perspective)
	- Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture) autres que la sienne			
	 Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique 	 Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique 		
B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les	- Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés	- Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective	EC et stages en milieu professionnel	- Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques - Adaptation des objectifs en relation avec les
capacıtes des élèves	 Mobiliser des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie) 	- Avoir des connaissances en sciences de l'éducation		enseignants concernés - Adéquation entre le projet et les situations
	- Appréhender les motivations et les projets des élèves	- Savoir analyser les motivations et les projets des élèves		pédagogiques - Hiérarchisation des
	- Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves	- Savoir identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves		priorités prenant en compte les attentes et les capacités des élèves

C. Mener des	- Structurer les séances d'apprentissage	- Comprendre le sens musical de l'œuvre et	EC	- Maîtrise du plan de
séances d'apprentissage		construire une séance qui en exploite et en valorise les aspects essentiels	Mise en situation pédagogique	cours (rythme, durée des séquences)
	- Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique	- Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique		- Adéquation entre l'espace, la situation pédagogique et les objectifs visés
	- Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale	 Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale 		- Expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise
	- Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention	- Alerter les élèves sur les risques physiologiques et les moyens de prévention		du lexique du domaine concerné
	- Formuler des propositions, des consignes et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations	- Formuler des propositions, des consignes		- Accompagnement approprié de l'évolution de l'élève au cours de la séance
	- Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine	- Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine		- Adaptation de l'action pédagogique et de l'apport de connaissances en fonction des situations.
	- Intervenir musicalement pendant la séance	- Donner des ressources pendant la séance: consignes, interventions, exemples, supports, autres situations		- À-propos et qualité des exemples et des interventions musicales
	- Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie	- Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie		- Adéquation des ressources mises à disposition et des modalités au regard de la
	- Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves	- Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves		situation pédagogique et des objectifs visés
	- Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité	- Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité		- Mobilisation de connaissances élémentaires
	- Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers	- Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers		sur le langage, la culture, le contexte historique liés aux œuvres étudiées

- Prise en compte des interactions au sein du groupe - Efficacité du travail avec l'élève ou le groupe	- Précision de l'analyse musicale écrite ou orale et à-propos de son utilisation - Valorisation de la prestation de l'élève - Place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail	
	EC Mise en situation pédagogique	
- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève	- Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe - Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Conduire l'élève à développer une expression et une interprétation personnelle	
- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies) - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève	du groupe - Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves - Favoriser la mise en situation artistique et scénique de l'élève - Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective - Établir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène - Favoriser l'ouverture à tous les arts et	esthétiques diverses
C. Mener des séances d'apprentissage (suite)	D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante	

	- Cohérence et articulation entre le cursus, les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation		- Informations connues sur le contexte de l'établissement et de son ite territoire
	Entretien		EC et/ou ET Entretien Épreuve écrite
	- Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat	o Pátablissamant	- Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire - Être force de proposition dans l'évolution du projet
- Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique, et à garder des traces de sa pratique sur différents supports - Susciter la curiosité de l'élève, les inciter à trouver leurs propres réponses et à développer leur esprit critique - Accompagner l'élève dans sa prise d'autonomie et le rendre acteur de son annentissage	- Appréhender la progression technique et artistique des élèves - Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève - Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) - Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation - En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage	II - ÉTRE ACTEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT Activité I - Étre acteur du projet pédagogique et artistique de l'é	- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec le directeur et les autres acteurs - Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet - Inscrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement
D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante (suite)	E. Évaluer et orienter dans le cadre du cursus	II - ÊTRE ACTEUI	A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement

équipe				
	 Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires 			
	- Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents (supports audio et vidéo) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental			
C. Communiquer	- Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents	 Informer les acteurs de l'établissement de son activité Communiquer sur sa démarche pédagogique 		- Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques du projet d'enseignement
	 Communiquer sur sa demarche pedagogique Informer les acteurs de l'établissement de son activité)
Activité 2 : Être acter	Activité 2 : Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale	n territoriale		
A. Développer les relations avec des publics diversifiés	- S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Éducation nationale, le monde associatif, institutions culturelles, sociales)	- Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement (les publics et les institutions)	EC et/ou ET Entretien Épreuve écrite	- Informations connues concernant l'environnement de l'établissement
	- Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise sur les répertoires dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage			
	 Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur. 			
B. Participer à un réseau territorial	- S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique			
	- Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation)			

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline « Formation musicale »

RÉFÉRENTIEI	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	E CERTIFICATI	NO
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- Connaissance de la physiologie de la voix de	- Connaissance de la physiologie de la voix	EC et/on ET	- Connaissance de l'appareil
	l'enfant	de l'enfant	Épreuve	phonatoire et de ses
	- Pratique vocale personnelle notamment en	- Pratique vocale personnelle notamment en	pédagogique	évolutions dans l'enfance et
	s'accompagnant	s'accompagnant	Épreuve écrite	I adolescence
	- Pratique d'un instrument polyphonique :	- Pratique d'un instrument polyphonique :	Entretien	 Capacites à reperer et à alerter sur des problèmes
	accompagnement et improvisation	accompagnement et improvisation	Ĺ	vocaux, capacité à proposer
	- Connaissances élémentaires en matière		Epreuve pratique	des solutions
	d organologic des principada msudments			- Posséder des éléments de
	- Pratique élémentaire de direction	- Pratique élémentaire de direction		technique vocale
	d'ensembles vocaux et instrumentaux	d'ensembles vocaux et instrumentaux		- Internréter une mélodie en
	- Développer le lien entre l'écoute (le son) et			s'accompagnant
	l'écriture musicale (le signe)			- Utiliser des éléments de
	- Concevoir et créer des textes pédagogiques	- Concevoir et créer des textes pédagogiques		direction dans le cadre du
	(épreuves, arrangements)	et utiliser le répertoire pour développer ce		cours
	- Connaissance des styles, de l'histoire et de	lien		- Capacité à prendre en
	l'évolution des langages musicaux depuis le			compte les difficultés de
	Moyen-Age			perception ou de lecture des
				élèves

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles vocaux »

RÉFÉRENTIE	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	E CERTIFICAT	ION
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Organiser et conduire des	- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition	EC et ET Épreuve	En fonction de l'œuvre et du groupe :
répétitions	- Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant	- Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une	pratique	- Efficacité de la gestion du temps
	- Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation	répétition - Déterminer et conduire la progression du		- Pertinence de l'organisation et du planning des
	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition	groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental		repentions au regard de l'exigence de l'œuvre notamment par la prise
	 Expliciter les objectifs à atteindre Organiser les séquences au sein d'une répétition 	 Utiliser un instrument polyphonique S'adapter constamment au résultat de la prestation 		en compte du volume de travail par pupitre ou ensemble de pupitres
	 Déterminer et conduire la progression du groupe Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental 	- Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements)		- Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés
	 Utiliser un instrument polyphonique S'adapter constamment au résultat de la prestation 	 Développer la communication verbale et son économie Susciter et relancer l'intérêt et la 		- Fidelite de l'estitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental
	- Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations	concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes		- Qualité de l'exemple vocal (précision, justesse, timbre)
Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise den compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres	- Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe	<u>EC</u> Épreuve pratique	- Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de
	du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du proiet	- Créer un contexte favorisant les échanges		psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe
	- Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	- Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance		

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles instrumentaux »

RÉFÉRENTIE	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	E CERTIFICATI	NO
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Organiser et conduire des	- Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments			
répétitions	 Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition 	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition		
	- Expliciter les objectifs à atteindre	- Expliciter les objectifs à atteindre		
	 Organiser les séquences au sein d'une répétition 	- Organiser les séquences au sein d'une répétition		
	- Déterminer et conduire la progression du groupe	- Déterminer et conduire la progression du groupe		
	- Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental	- Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental		
	- Utiliser un instrument polyphonique	- Utiliser un instrument polyphonique		
	- S'adapter constamment au résultat de la prestation	- S'adapter constamment au résultat de la prestation		
	- Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations	- Développer la communication verbale et son économie		
	- Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements)	- Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes		
Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise den compte des spécificités du groupe	- Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe		- Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de
	- Favoriser les interactions entre les membres du groupe			psychologie des groupes
	- Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la	- Creer un contexte favorisant les echanges		
	réalisation du projet	- Savoir écouter et prendre en compte les avis		
	- Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	- Faire preuve de calme et d'assurance		- Capacité à mobiliser le groupe

Annexe 2: Disciplines, domaines, options

Le diplôme d'État de professeur de musique est délivré dans les disciplines suivantes :

- * Enseignement instrumental ou vocal:
- domaines :
 - . classique à contemporain (options : instruments concernés)
 - . musique ancienne (options : instruments concernés)
 - . musiques traditionnelles (options : aire culturelle, instruments concernés)
 - . jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
 - . musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)
- * Formation musicale
- * Accompagnement (options : musique, danse)
- * Direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux)
- * Culture musicale
- * Écriture
- * Création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte)

Annexe 3 : Obtention par la validation des acquis de l'expérience

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et un entretien. À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui est communiquée de manière précise au candidat.

À l'issue de l'ensemble de la procédure, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I - Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. Il comporte les éléments suivants :

- diplômes, attestations de formation, programmes de concerts, articles de presse, enregistrements...

- justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves, attestations de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience musicale, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairants de son parcours personnel.

Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement initial de la musique ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un titulaire du diplômé d'État de professeur de musique au sein de ce projet.

II - Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture musicale, pédagogique et plus largement artistique.

Durée: 45 minutes.

III - Mise en situation professionnelle

La mise en situation peut consister selon la discipline visée et les compétences à vérifier en une mise en situation pédagogique, en une épreuve d'interprétation d'un programme d'un programme diversifié, en soliste ou ensemble, une épreuve d'analyse ou de culture musicale, une épreuve de lecture à vue, une épreuve de composition, une épreuve de direction d'ensemble instrumental ou vocal. Le jury peut définir une mise en situation professionnelle associant plusieurs de ces composantes.

La mise en situation est évaluée par deux examinateurs spécialisés relevant de la discipline et du domaine du candidat, désignés par le directeur de l'établissement habilité. Ils peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Les examinateurs dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury. Ils ne participent pas aux délibérations du jury.

La mise en situation pédagogique se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En cas d'impossibilité, l'établissement habilité met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique. Le candidat assure un cours comprenant une phase de travail individuel et une phase de travail collectif. Ce cours se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un bref entretien avec les examinateurs.

Les examinateurs s'attachent à observer les compétences pédagogiques du candidat au service d'une proposition artistique, sa relation à l'élève et au groupe, sa capacité à établir une relation fondée sur l'exigence et sur l'écoute, sa capacité à orienter

le travail de l'élève ou du groupe et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif. Selon le cas, ils peuvent évaluer le candidat sur sa connaissance des styles et des langages, sa maîtrise des techniques instrumentales ou vocales, son choix de répertoire et ses connaissances théoriques.

Durée : 45 minutes maximum, incluant l'échange avec le candidat, une heure minimum en cas de mise en situation professionnelle associant plusieurs composantes.